

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Annule & remplace le même document du 12 août 2025

Forum mondial sur la concurrence

Intelligence artificielle et dynamique concurrentielle sur les marchés en aval

Session I – Appel à contributions

1^{er} décembre 2025

Ce document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session I du Forum mondial sur la concurrence, qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre 2025. Les participants au Forum mondial sur la concurrence sont invités à soumettre leurs contributions écrites au plus tard le **24 octobre 2025**.

Pour toute question relative à ce document, veuillez contacter Mme Ania Thiemann [Ania.Thiemann@oecd.org].

JT03570006

À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL

Objet : Table ronde sur l'intelligence artificielle et la dynamique concurrentielle sur les marchés en aval

24^e Forum mondial sur la concurrence (1^{er} et 2 décembre 2025)

Madame, Monsieur,

Cette année, le [Forum mondial sur la concurrence](#) organisera une table ronde sur la dynamique concurrentielle qui découle de l'utilisation de l'intelligence artificielle sur les marchés en aval le 1^{er} décembre 2025 (« Intelligence artificielle et dynamique concurrentielle sur les marchés en aval »). Nous vous communiquons par le présent appel à contributions quelques informations générales sur ce thème et invitons les autorités disposant d'une expérience pertinente dans le domaine à transmettre leurs contributions par écrit.

L'intelligence artificielle (IA) transforme la concurrence dans un grand nombre de secteurs. Étant une technologie générique, son influence dépasse largement le marché des systèmes d'IA eux-mêmes. L'IA ouvre la voie à de nouvelles formes de production, transforme la prestation de services, redéfinit les capacités des entreprises et peut également modifier la dynamique des marchés traditionnels. Ces évolutions ont des répercussions profondes sur la concurrence dans les secteurs numériques et traditionnels.

Cette table ronde s'inscrit dans le cadre d'un projet horizontal plus vaste de l'OCDE visant à évaluer différents aspects de l'IA et de sa chaîne de valeur, ainsi que son impact sur la concurrence et ses effets sociétaux et économiques plus généraux. La table ronde s'appuiera spécifiquement sur la note de référence de l'OCDE de 2024 intitulée *Artificial Intelligence, Data and Competition* (OECD, 2024^[1]) sur l'intelligence artificielle, les données et la concurrence, et s'inscrira dans la continuité de cette note. D'autres problèmes de concurrence liés à l'utilisation de l'IA, comme le rôle de l'infonuagique, ont été examinés en juin 2025 (OCDE, 2025^[2]), et la question liée à la concurrence dans les infrastructures d'IA sera examinée par le Comité de la concurrence en décembre 2025 (OCDE, à paraître). Parmi les travaux connexes menés précédemment, on peut citer le document de travail intitulé « *The intersection between competition and data privacy* » (OECD, 2024^[3]), la note de référence sur la « Concurrence algorithmique » (OECD, 2023^[4]) ou le document d'orientation « *Algorithms and Collusion : Competition Policy in the Digital Age* » (OECD, 2017^[5]), pour n'en citer que quelques-uns.

(OECD, 2024^[1]) examine les éventuels obstacles à la concurrence liés au développement de l'IA. Au-delà du marché du développement des modèles d'IA, le document aborde également le fait que la diffusion des technologies¹ d'IA générative peut poser des problèmes de concurrence sur les marchés adjacents et en aval. Les entreprises qui contrôlent les modèles de fondation d'IA peuvent tirer parti de leur position pour obtenir des avantages dans des secteurs connexes tels que l'infonuagique, les logiciels de productivité, les technologies de recherche et la publicité numérique. C'est particulièrement le cas lorsque des

¹ L'IA générative désigne les systèmes d'IA capables de créer de nouveaux contenus (textes, images, audio ou code, par exemple) et non pas seulement d'analyser ou de classer des données existantes. D'après l'OCDE, l'IA générative est devenue une technologie porteuse de transformations, dont les applications couvrent un large éventail de secteurs. Elle repose sur des modèles de fondation et se caractérise par sa capacité à produire des résultats nouveaux et pertinents au regard du contexte. Le document de 2024 examine le cycle de vie de l'IA générative qui, sous une forme simplifiée, comporte trois étapes : l'entraînement des modèles de fondation, leur réglage fin pour des tâches spécifiques et leur déploiement dans des applications destinées aux utilisateurs finaux.

entreprises verticalement intégrées peuvent se servir d'intrants clés de l'IA qu'elles contrôlent, notamment des modèles propriétaires, des données ou des infrastructures de calcul, pour évincer des rivaux ou favoriser leurs propres services.

L'IA peut fausser la concurrence sur les marchés en aval lorsque les fournisseurs dominants restreignent l'accès à des outils clés comme les interfaces de programmation d'applications (API) ou favorisent leurs propres applications dans les canaux de distribution. Intégrer des fonctionnalités d'IA dans les plateformes existantes peut également renforcer la position des entreprises en place en augmentant les coûts de changement de fournisseur et en rendant les utilisateurs captifs. Ces effets ne se limitent pas au secteur numérique car ils peuvent concerner un large éventail de secteurs, ce qui peut à terme nécessiter que la réglementation s'y intéresse.

Comme on l'a vu, l'utilisation de l'IA dans d'autres secteurs peut avoir pour effet de stimuler l'entrée d'acteurs sur le marché, de faire baisser les coûts ou d'améliorer l'innovation et le choix des consommateurs, ce qui favorise l'arrivée de nouveaux entrants porteurs de ruptures ou une rationalisation permettant aux petites entreprises de se développer rapidement. Dans l'agriculture, par exemple, l'utilisation de l'IA pour prédire le meilleur moment pour semer ou récolter peut permettre aux petits producteurs d'améliorer leur rendement, tandis que dans la fabrication, les outils de maintenance prédictive et de contrôle de la qualité peuvent améliorer la qualité globale, améliorant ainsi le bien-être des consommateurs.

Toutefois, d'autres effets, comme l'utilisation de données relevant de la propriété exclusive et la dépendance à leur égard, par exemple dans le commerce de détail ou le secteur financier, peuvent en fait renforcer le pouvoir de marché ou représenter de nouveaux risques pour la concurrence, comme celui d'une tarification parallèle ou dynamique qui, en définitive, porte préjudice aux consommateurs, même si elle n'est pas illégale en soi et peut même ne pas être intentionnelle. D'autres effets anticoncurrentiels peuvent également être liés à de nouveaux types de barrières à l'entrée, à des effets de réseau, ou prendre des formes qui n'ont pas encore été révélées, résultant par exemple de l'« IA agentique »² et de son potentiel de comportement autonome, ainsi que de l'utilisation d'architectures modulaires et d'API propriétaires.

Cette table ronde examinera les mécanismes par lesquels l'IA influence la dynamique concurrentielle sur d'autres marchés, en aval, c'est-à-dire ceux dont la production principale n'est pas liée à l'IA mais où l'IA est utilisée comme intrant. La discussion devrait porter sur ce que cela signifie pour l'application du droit de la concurrence, la surveillance du marché et l'adaptation des politiques. Elle n'a pas pour objet d'examiner le marché de l'IA lui-même, ni la concurrence au sein de la chaîne de valeur pour le développement de l'IA, mais uniquement l'application de l'IA à d'autres marchés.

Propositions de questions à traiter dans les contributions écrites

Objectifs de la table ronde

La table ronde vise à :

² L'expression « IA agentique » est de plus en plus utilisée dans les débats généraux, notamment à l'échelle de l'OCDE, pour décrire des systèmes d'IA qui, de manière autonome, sont capables de poursuivre des objectifs, de prendre des décisions et d'interagir avec leur environnement avec un minimum de supervision humaine. Ces systèmes peuvent combiner des capacités génératives avec la planification, la mémoire et l'apprentissage en temps réel. À mesure qu'elles évoluent, ces technologies pourraient ajouter de nouvelles strates de complexité à l'analyse de la concurrence, en particulier sur les marchés où une prise de décision autonome pourrait influencer sur les prix, la prestation de services ou les comportements stratégiques. Ces systèmes sont susceptibles de jouer un rôle particulièrement important dans l'évolution de la concurrence sur d'autres marchés qui adoptent des outils d'IA.

- Examiner comment l'utilisation de l'IA modifie la capacité des entreprises en aval à se livrer concurrence en modifiant leur production, leur prestation de services ou leur stratégie ;
- Identifier les effets proconcurrentiels et anticoncurrentiels de l'utilisation de l'IA sur les marchés en aval, autres que les marchés de l'IA ;
- Comprendre comment l'utilisation de l'IA peut modifier les modèles économiques, les frontières du marché et la dynamique sectorielle sur les marchés en aval ;
- Examiner les implications pour l'application du droit de la concurrence, notamment en ce qui concerne les ententes, l'abus de position dominante, le contrôle des fusions et les cadres de hiérarchisation des priorités, ainsi que les possibles ramifications pour la définition des marchés.

Les contributions des autorités de la concurrence contribueront non seulement à éclairer l'examen général de l'influence de l'utilisation de l'IA sur la concurrence sur les marchés en aval dans l'ensemble de l'économie, mais aussi à garantir que le sujet reste pertinent pour l'application du droit de la concurrence. En outre, il est important que la discussion aborde la question de l'application de l'IA en aval, sur d'autres marchés que les marchés de l'IA eux-mêmes. Les contributions qui répondent à ces critères sont donc encouragées. Nous encourageons vivement les manifestations d'intérêt de délégations qui peuvent rendre compte de cas ou de travaux entrepris qui cadrent avec ces objectifs.

Principales questions à prendre en compte dans le cadre des contributions

Nous sollicitons des contributions écrites fondées sur l'expérience acquise en matière d'application du droit de la concurrence, et sur des enquêtes sectorielles, des travaux de stratégie interne ou des analyses prospectives menées par vos autorités. Nous vous encourageons en particulier à examiner les questions suivantes :

1. Avez-vous observé des cas ou des évolutions de marché où l'utilisation de l'IA par des entreprises a eu une incidence sur la dynamique concurrentielle dans un secteur extérieur au marché de l'IA ?
 - Comment l'IA a-t-elle façonné le comportement des entreprises, les résultats sur le marché ou les schémas d'entrée/d'expansion ?
2. L'IA a-t-elle contribué, sur certains marchés, à intensifier la concurrence dans votre pays, par exemple en permettant à de petites entreprises de se développer ou de concurrencer les entreprises en place ?
 - Dans quels secteurs ou cas particuliers avez-vous observé ces effets favorables à la concurrence ?
3. Avez-vous observé, sur certains marchés en aval, que l'utilisation de l'IA par des entités était susceptible de renforcer leur pouvoir de marché, par exemple grâce à des avantages liés aux données, à une tarification dynamique ou à des écosystèmes ou des offres groupées rendant les consommateurs captifs ?
 - Quels types de préjudices ou d'obstacles à l'entrée ont été pris en compte ?
4. Avez-vous rencontré des difficultés pour évaluer les contraintes concurrentielles lorsque l'IA a perturbé les chaînes de valeur traditionnelles ou permis l'entrée de nouveaux acteurs intersectoriels ? L'utilisation de l'IA sur les marchés en aval a-t-elle remis en cause la définition traditionnelle des marchés ?
 - Comment avez-vous abordé ces difficultés d'analyse ?
5. Votre autorité a-t-elle adapté des outils ou des approches internes pour mieux comprendre les évolutions de la concurrence induites par l'IA sur les marchés en aval ?

- Existe-t-il des secteurs ou des types de cas pour lesquels vous prévoyez des besoins accrus en matière d'application du droit de la concurrence ou de sensibilisation ?
6. Plus généralement, comment votre autorité envisage-t-elle les implications de l'IA pour la politique de la concurrence et les priorités de l'application du droit sur les marchés en aval ?
- Des enseignements peuvent-ils être tirés du contrôle des fusions, de cas d'ententes ou d'accords en étoile, d'affaires de position dominante ou d'études de marché ?

Nous accueillons également avec intérêt les références aux travaux sectoriels, études et enquêtes de marché, consultations ou évaluations prospectives que votre autorité a menés sur l'impact de l'IA.

Afin de garantir la bonne organisation de l'événement, les participants sont invités à informer le Secrétariat de leur intention de lui soumettre une contribution écrite au plus tard le **vendredi 19 septembre 2025**. Les contributions écrites sont attendues pour le **vendredi 24 octobre 2025 au plus tard**. Les contributions reçues passé ce délai risquent de ne pas être communiquées aux délégués via O.N.E. suffisamment en amont de la réunion. Nous invitons également les délégations à noter que, dans le cas particulier de la session sur l'IA, nous leur serions particulièrement reconnaissants de nous faire part de leurs suggestions concernant des cas ou des travaux susceptibles d'étayer la discussion et la note de référence.

Toutes les demandes relatives aux documents à l'occasion de cette table ronde doivent être communiquées à Mme Angélique Servin (angelique.SERVIN@oecd.org). Toutes les questions de fond relatives à cette discussion doivent être adressées à Mme Ania Thiemann (Ania.Thiemann@oecd.org).

Nous attendons avec intérêt vos éclairages et vous remercions pour votre collaboration.

Références bibliographiques

- Anderson, J. and D. Duvarny (2023), *Generative AI's impact on data strategy and governance*, BakerTilly, <https://www.bakertilly.com/insights/generative-ais-impact-on-data-strategy-and-governance>.
- Bostoën, F. (2023), "Artificial Intelligence and Competition Law", in Nathalie Smuha (ed.), *The Cambridge Handbook on the Law, Ethics and Policy of Artificial Intelligence*, Tilburg Law School Research Paper, Cambridge University Press, pp. 174–191, available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4655894>.
- Bratel, C. (2024), *Three ways AI is changing the manufacturing industry*, BakerTilly, <https://www.bakertilly.com/insights/three-ways-ai-is-changing-the-manufacturing-industry>.
- Forbes (2025), "Inside The Waymo Factory Building A Robotaxi Future", *Daily Cover*, 5 May, <https://www.forbes.com/sites/alanohnsman/2025/05/05/inside-the-waymo-factory-building-a-robotaxi-future/>.
- Giacalone, M. (2024), "Algorithmic Collusion: Corporate Accountability and the Application of Art. 101 TFEU", *European Papers*, vol 9., No 3, pp. 1048-1061, <https://www.europeanpapers.eu/en/europeanforum/algorithmic-collusion-corporate-accountability-application-art-101-tfeu>.
- Gupta, D. R. (2025), "How Does the Adoption of AI Impact Market Structure and Competitiveness within Industries?", *Open Journal of Business and Management*, Volume 13, pp. 223-236, <https://doi.org/10.4236/ojbm.2025.131014>.
- Harrington, J.E. (2018), "Developing Competition Law for Collusion by Autonomous Artificial Agents", *Journal of Competition Law & Economics*, Volume 14, Issue 3, pp. 331–363, <https://doi.org/10.1093/joclec/nhy016>.
- ITF (2025), "AI Machine Learning and Regulation: The Case of Automated Vehicles", Roundtable Report, International Transport Forum, <https://www.itf-oecd.org/ai-machine-learning-and-regulation-case-automated-vehicles>.
- Le Monde (2024), "From train tickets to concert tickets, the unstoppable rise of dynamic pricing", 21 October, https://www.lemonde.fr/en/economy/article/2024/10/21/from-train-tickets-to-concert-tickets-the-unstoppable-rise-of-dynamic-pricing_6730052_19.html.
- McKinsey (2024), "Reimagining healthcare industry service operations in the age of AI", <https://www.mckinsey.com/industries/healthcare/our-insights/reimagining-healthcare-industry-service-operations-in-the-age-of-ai>.
- McKinsey (2020), "Transforming healthcare with AI: The impact on the workforce and organizations", <https://www.mckinsey.com/industries/healthcare/our-insights/transforming-healthcare-with-ai>.
- Mo, B., Z. Cao, H. Zhang, Y. Shen and J. Zhao (2021), "Competition between shared autonomous vehicles and public transit: A case study in Singapore", *Transportation Research Part C: Emerging Technologies*, Volume 127, <https://doi.org/10.1016/j.trc.2021.103058>.
- Montjoye, Y.-A. d., H. Schweitzer et J. Crémer (2019), *Competition policy for the digital era*, Directorate-General for Competition, Publications Office of the European Union, <https://data.europa.eu/doi/10.2763/407537>.
- National Institutes of Health (2024), "NIH findings shed light on risks and benefits of integrating AI into medical decision-making", <https://www.nih.gov/news-events/news-releases/nih-findings-shed-light-risks-benefits-integrating-ai-into-medical-decision-making>.
- Neoteric (2025), "AI in the Transportation Industry: Key Use Cases & the Future of Mobility", 6 February, <https://neoteric.eu/blog/use-of-ai-in-transportation-industry/>.
- OECD (2025), "The effects of generative ai on productivity, innovation and entrepreneurship", *OECD Artificial Intelligence papers*, June 2025, No. 39, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2025/06/the-effects-of-generative-ai-on-productivity-innovation-and-entrepreneurship_da1d085d/b21df222-en.pdf.

- OECD (2024), “Competition, Fintechs and Open Banking: An overview of recent developments in Latin America and the Caribbean”, *OECD Roundtables on Competition Policy Papers*, No. 313, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/de9fe6b4-en>.
- OECD (2024), “Artificial Intelligence, Data and Competition”, Secretariat Background Note, OECD, Paris, [https://one.oecd.org/document/DAF/COMP\(2024\)2/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DAF/COMP(2024)2/en/pdf).
- OECD (2023), “Algorithmic competition”, Secretariat Background Note, OECD, Paris, [https://one.oecd.org/document/DAF/COMP\(2023\)3/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DAF/COMP(2023)3/en/pdf).
- OECD (2022), *OECD Handbook on Competition Policy in the Digital Age*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/c8c1841b-en>.
- OECD (2020), “Start-ups, Killer Acquisitions and Merger Control”, *OECD Roundtables on Competition Policy Papers*, No. 248, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/dac52a99-en>.
- OECD (2019), *Artificial Intelligence in Society*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/eedfee77-en>.
- OECD (2017), “Algorithms and Collusion: Competition Policy in the Digital Age”, *OECD Roundtables on Competition Policy Papers*, No. 206, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/258dcb14-en>.
- OECD (2017), “Algorithms and Collusion: Competition Policy in the Digital Age”, *OECD Roundtables on Competition Policy Papers*, No. 206, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/258dcb14-en>.
- OECD (2016), “Big Data: Bringing Competition Policy to the Digital Era”, *OECD Roundtables on Competition Policy Papers*, No. 193, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/a1c2d55c-en>.
- OECD.AI Policy Observatory (2025), <https://oecd.ai/>.
- Reuters (2014), “AI to transform wealth management, Microsoft executive says”, 14 February, <https://www.reuters.com/technology/artificial-intelligence/ai-transform-wealth-management-microsoft-executive-says-2025-02-14/>.
- Rosenbush, S. (2025), “AI-Native Companies Are Growing Fast and Doing Things Differently”, *The Wall Street Journal*, 7 February, https://www.wsj.com/articles/ai-native-companies-are-growing-fast-and-doing-things-differently-97af5e56?st=h1Sz8q&reflink=article_imessage_share.
- Talal Ali, M., A. Bastone, F. Bernhard and F. Schiavone (2023), “How artificial intelligence impacts the competitive position of healthcare organizations”, *Journal of Organizational Change Management*, Volume 36, Issue 8, pp. 49-70, <https://doi.org/10.1108/JOCM-03-2023-0057>.
- UK CMA (2024), “AI Foundation Models: Update Paper”, UK Competition and Markets Authority, <https://www.gov.uk/government/publications/ai-foundation-models-update-paper>.
- Vipra, J? and A. Korinek (2023), “Market concentration implications of foundation models: The Invisible Hand of ChatGPT”, <https://www.brookings.edu/articles/market-concentration-implications-of-foundation-models-the-invisible-hand-of-chatgpt/>.
- von Maydell, R. (2024), “Artificial Intelligence and its Effect on Competition and Factor Income Shares”, Beiträge zur Jahrestagung des Vereins für Socialpolitik 2023: Growth and the "sociale Frage", ZBW - Leibniz Information Centre for Economics, Kiel, Hamburg, <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/290195/1/vfs-2023-pid-86929rev.pdf>.
- Vuković, D.B., S. Dekpo-Adza and S. Matović (2025), “AI integration in financial services: a systematic review of trends and regulatory challenges”, *Humanities and Social Sciences Communications*, Volume 12/562, <https://doi.org/10.1057/s41599-025-04850-8>.